



N°2

SUR LE CHANGEMENT

L'avenir en toute confiance

Bulletin d'Informations Municipales

Octobre 2009

EDITO



Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que nous vous adressons notre deuxième numéro d'informations municipales. Voici 18 mois, en mars 2008, avec 2 240 voix nous obtenions 42% des suffrages. **C'est le meilleur score qu'une liste d'opposition ait réalisé au Grau-du-Roi face au maire actuel, depuis 1983.** Ce socle électoral est porteur d'espoir pour l'avenir et nous préparons activement l'alternance pour 2014. Nous allons construire **un grand rassemblement d'intérêt local**. Nous maintenons le cap pour **un vrai renouveau**, dans un esprit constructif, **loin des préoccupations politiciennes.**

Notre opposition n'est pas systématique mais elle est ferme quand c'est nécessaire. Chaque fois que nous émettons des critiques, nous faisons des propositions. C'est en élus responsables que nous agissons.

Notre équipe est très présente sur le terrain.

Maud HUBIDOS, Claudette BRUNEL, Sylvie BOCHATON, Claude BERNARD et Virginie LEAP démontrent quotidiennement leur engagement pour la collectivité. Je suis fier de présider ce groupe au conseil municipal.

Avec l'ensemble de nos colistiers de la liste «**CAP SUR LE CHANGEMENT**» nous souhaitons vous apporter un autre regard sur la vie de la cité ainsi que des informations utiles à chacun d'entre vous, résidents permanents ou résidents temporaires de notre ville.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre.

Robert CRAUSTE, Conseiller Municipal

Pour le Groupe CAP SUR LE CHANGEMENT : Maud HUBIDOS, Claudette BRUNEL, Sylvie BOCHATON, Claude BERNARD, Virginie LEAP, Conseillers Municipaux.



Le Groupe au Conseil Municipal



Maud Hubidos



Claudette Brunel



Sylvie Bochaton



Claude Bernard



Virginie Leap

LA LISTE CAP SUR LE CHANGEMENT :

V.BAZILE, R.LELIBOUX, S.IZARD, L.PALANQUE, L.VIGOUROUX, D.MERCIER, P.DEUSA, C.MARCHAND, K.BENGALIA, M.FRAYSSE-PRUGNON, GH.PERALES, M.BOURRY, B.AIGON, I.GIRARD, A.PITOT, N.TUCCINARDI, R.GALLETIER, E.DEVOGELAERE, G.REYNAUD, S.MORNIROLI, S.PIOBETTA, R.BRUNETTI, R.TESSIER

Sommaire

- Edito
- Les 40 ans de Port Camargue
- Il vous faut savoir
- Le PLU (suite)
- Une nouvelle mairie
- La villa Rédarès rasée
- 2009 Un budget de restriction
- Brèves et Contacts



Il vous faut savoir

Dans l'opposition municipale pendant de nombreuses années, l'actuel Maire du Grau-du-Roi, se distinguait à l'époque, par une opposition agressive et systématique. Dans sa publication locale d'opposition, nommée « Lou Fanal » le ton était extrêmement dur, et les attaques personnelles fréquentes.

Les faits les plus marquants furent ses prises de positions contre la réalisation de Port Camargue ou encore en défaveur de l'installation de l'unité de traitement de l'eau potable près du château d'eau de la rive gauche. Et encore, contre les gradins des arènes, contre le pont levant et la rocade, ou son abstention sur la protection du littoral.

On mesure, aujourd'hui, à quel point il manquait de vision, surtout sur des réalisations structurantes.

Ce sont ses prédécesseurs qui avaient prévu la réserve foncière et lancé le projet de réalisation du palais des sports et de la culture ; qui avaient

construit l'école primaire, les tennis et la piscine, ainsi que l'aménagement du lagunage, exemplaire pour le traitement des eaux usées.

Les actes d'Etienne MOURRUT : le Seaquarium, l'achat du village vacances et de l'Hôtel Résidence de Camargue ne furent pas le fruit d'un projet, d'une réflexion maîtrisée, mais plutôt de réactions ponctuelles traitées au coup par coup, facilitées par un portefeuille communal bien rempli par les contribuables graulens (augmentation de 30% des impôts locaux en 1989).

Les véritables piliers de la vie graulenne aujourd'hui sont, le bassin du Port de Pêche et le Port de Plaisance de Port-Camargue. Ces deux réalisations sont le fait du docteur Jean BASTIDE précédent maire du Grau-du-Roi et de ses équipes auxquels s'opposait Etienne MOURRUT.

Robert CRAUSTE

Une nouvelle mairie

Notre projet pour les élections municipales de 2008 prévoyait la réalisation d'un nouvel hôtel de ville.

La situation actuelle : exigüité des locaux, éclatement des services sur plusieurs sites, accessibilité compliquée (surtout l'été), absence de parking pour les usagers et pour les agents des services municipaux.

Des conditions rationnelles et modernes de travail et de service au public ne sont pas réunies pour notre administration communale et notre population. Ce projet s'imposait.

Il est à noter que dans son programme, le Maire n'avait pas prévu la construction d'une nouvelle mairie. Aujourd'hui, il brandit comme une priorité la réalisation d'une mairie en lieu et place de la villa Rédarès vouée à la destruction. **Voici encore une fois la démonstration de la gestion au coup par coup.** Ne dit-on pas : « Gouverner, c'est prévoir » ?

Pour nous, si la réalisation d'un hôtel de ville fonctionnel pour les agents et les usagers est nécessaire, nous pensons que le choix actuel d'implantation n'est pas judicieux.

Que la mairie soit face à la mer ne nous paraît pas le plus important. L'accessibilité ne sera pas meilleure qu'actuellement, notamment en pleine saison. **La suggestion du maire de faire creuser un parking enterré de 40 places conduit à des difficultés techniques, à d'inévitables surcoûts, sans compter les risques d'inondation.**

Pour nous, l'implantation du nouvel hôtel de ville devrait être dégagée du chenal maritime et du front de mer. Le quartier de la gare nous semble beaucoup plus adapté. Les parkings existent et **les administrés du Boucanet et de Port-Camargue y accéderaient plus facilement.**

L'approche budgétaire est bien sûr essentielle et doit dicter les arbitrages. Depuis trois mandats, il est une « Arlésienne » : la salle multifonction, promise par le maire. Combien de temps faudra-t-il encore attendre ?

Si un choix devait être fait sur ce mandat ne devrait-on pas privilégier ce bâtiment plutôt qu'une nouvelle mairie à concevoir et réaliser dans le mandat suivant ? Demandons l'avis des Graulens.

2009 : Un budget de restriction

Tout se tient !

Nous avons dénoncé un budget de restriction pour 2009. Nous déclarions au Conseil municipal d'avril 2009 : « Après un budget de transition en 2008 sans aucun investissement majeur, c'est un budget de restriction que vous présentez en 2009. »

Vous réussissez, Monsieur le Maire, la gageure pour une commune potentiellement riche de présenter un pauvre budget. A un moment où en période de crise notre budget devrait être offensif, votre budget est tristement défensif.

Vous avez lourdement endetté les contribuables graulens sur des investissements contestables avec notamment l'achat de l'Hôtel Résidence de Camargue pour 15 millions d'euros ou encore l'achat, 1,2 million d'Euros à l'époque de la villa Rédarès qu'il va falloir détruire. Vous avez engagé des chantiers très coûteux : 3 millions d'euros pour le port de pêche, chantier interminable, mal maîtrisé, aux surcoûts permanents, 4 millions d'euros pour le Seaquarium avec là aussi une forte dérive des coûts et encore à la maison de retraite, 1,5 million d'euros pour un parking souterrain dont vous n'arrivez pas à louer les places. Il aura fallu 1,1 million d'euros pour qu'un parking fasse place à un parking devant Super U !!

Les budgets d'investissement et de fonctionnement de l'ensemble des sections sont globalement en baisse de 8,36 %. Ceci impacte négativement les budgets voués à l'aide sociale et aux associations. Les coupes sombres affectent le fonctionnement des services communaux.

Aujourd'hui, nous constatons le mauvais effet de ces choix et les réalités de notre juste analyse. C'est acté, la Villa Rédarès va être détruite, nous y reviendrons. De nouveaux travaux d'entretien sont nécessaires à l'Hôtel Résidence de Camargue, ce qui remet en question la rentabilité de cette opération. Malgré la précipitation du dragage du port de pêche, les nouveaux pontons ne sont toujours pas fonctionnels...

Nos concitoyens constatent aussi d'autres réalités : restriction et retard de versement des subventions aux associations, augmentation injustifiée de 3 % des tarifs des études scolaires, moyens réduits pour la police municipale, pour le nettoyage de la ville, pour les actions en faveur de la jeunesse...

Ce n'est pas la venue d'Hélène SEGARA au mois d'août pour un budget de 52 000 € qui masquera aux yeux des Graulens clairvoyants, les insuffisances de la gestion municipale.

Claude BERNARD

La sécurité négligée

**Police Municipale :
deux fois plus d'agents à la Grande-Motte
qu'au Grau-du-Roi.**

Sept voitures et deux autocars brûlent sur les parkings du Grau-du-Roi, un commerçant subit une violente attaque à main armée, des vols de matériels coûteux sur les bateaux du port de plaisance... des faits de délinquance et les nuisances qui ne font que croître...

Si la sécurité est une prérogative de l'état, la volonté locale d'intervention dans ce domaine relève aussi des choix de la commune. Avec 14 agents titulaires et 9 agents saisonniers qui n'ont pas les mêmes capacités à intervenir, notre commune compte 23 agents en pleine saison.

C'est un effectif plus de deux fois inférieur à celui de nos voisins de La Grande-Motte qui compte 26 agents permanents et 30 agents saisonniers. Sur ce point encore on mesure les incidences des choix budgétaires.

Nettoyage de la ville

Les effectifs divisés par deux

Comment assurer correctement le nettoyage des rues de la ville lorsqu'à l'issue de la dernière adjudication qui a conduit à un changement de prestataire, le nombre d'agents passe de 24 à 12, si ce n'est d'une façon ou d'une autre en réduisant la qualité du service rendu. Déjà le mécontentement s'exprime dans certains

quartiers. Nous ne serions pas surpris de voir surgir des avenants au marché initial. Dans le même temps, la communauté de communes instaure une redevance pour les ordures ménagères qui rajoutée à la taxe des ordures ménagères augmente les charges des commerçants. La taxe des ordures ménagères augmente de 24,21%.

Intolérable saleté (courrier d'un lecteur)

Il est 10h30 en ce début septembre. C'est assurément le mois le plus tendre comme le disait Claude NOUGARO. La température est clémente et la lumière douce. Il y a encore du monde au Grau-du-Roi et de nombreux vacanciers. Souvent des couples de retraités, commencent à arpenter le centre ville. Ils convergent vers la fameuse rue Rédarès, et là ils découvrent un triste et honteux spectacle. Les pavés sont couverts d'une épaisse couche noirâtre et graisseuse. A chaque pas on risque de rester collé ou de perdre une tong. L'odeur est écoeurante, on réprime une nausée. C'est honteux ! Comment une station balnéaire dont la vocation est d'accueillir des touristes peut-elle tolérer une telle saleté ? La propreté et l'hygiène sont une exigence. Il est incompréhensible que la municipalité ne se donne pas les moyens pour offrir aux visiteurs et aux graulens une ville parfaitement propre.

Les jeunes découragés

Les membres de la commission fête votive du conseil municipal des jeunes ont exprimé leur sentiment de découragement. Après avoir été validés par le conseil municipal des jeunes, certains de leurs projets ont été refusés ensuite par le comité des fêtes. Ces représentants de la jeunesse demandent à être mieux écoutés à l'avenir. De nombreuses voix se font entendre pour regretter la suppression du festival de musique

actuelle ARENAPHONE aux arènes du Grau-du-Roi et le départ d'EFFET STAR.

Les moyens de la politique locale en faveur des jeunes s'appauvrissent : nous sommes passés de 6 à 3 agents dont 2 saisonniers.

Le dernier projet jeunesse municipal date de 1999 !! C'est regrettable !

Virginie LEAP

Augmentation de 3% des tarifs périscolaires Le Groupe Cap sur le Changement vote contre

En commission «vie scolaire» l'élue en charge de ces questions a justifié l'augmentation de 3 % des tarifs de l'étude par une progression des rémunérations des enseignants. Surprise au conseil municipal ! 3 % de plus sont effectivement réclamés aux familles alors qu'aucune réévaluation des rémunérations des enseignants n'est appliquée. Il n'y a donc aucune bonne raison de peser sur le budget des familles à un moment où le pouvoir d'achat est mis à mal. Cette discordance entre les décisions de la commission et la présentation en conseil est, dit-on, le fait de l'arbitrage du Maire. Nous déplorons ce fonctionnement bien peu démocratique.

**Les représentantes du groupe dans cette commission :
Maud HUBIDOS et Claudette BRUNEL**

Les 40 ans de Port-Camargue

Nous fêtons cette année les quarante ans de Port-Camargue. Voici près de trente ans, je vissais ma plaque dans le plus grand port de plaisance d'Europe, ce quartier si spécifique du Grau-du-Roi. Jeune médecin généraliste, séduit par la conception exceptionnellement moderne de cette cité marine, c'est avec enthousiasme que je m'y installai, après avoir poursuivi des études à Montpellier et à Nîmes.

La première personne que je rencontrai, pour lui faire part de mon projet d'implantation, fut le Docteur Jean BASTIDE, alors maire du Grau-du-Roi. Il fut très accueillant et très favorable à mon idée. Il faut se souvenir que, c'est par sa volonté associée à celle de Jean LASSERRE, qu'a pu se réaliser Port-Camargue. **Ce ne fut pas facile et nombreux se souviennent que l'actuel député maire, alors conseiller municipal d'opposition, s'était prononcé contre ce projet.** Je rendis aussi une visite de courtoisie confraternelle au docteur Gilbert DE PAVANT, pionnier dans le quartier, pour lequel je garde toujours le plus grand respect.

J'allais, du fait de mon métier d'abord et de mon engagement public ensuite, être le témoin et l'acteur de l'évolution du quartier. D'une marina à l'identité balnéaire, ce qu'elle est avant tout et toujours, la station devenait peu à peu un lieu de vie et un lieu d'existence à l'année. Il est à noter qu'à mon arrivée, on y comptait près de 800 habitants et qu'aujourd'hui ce sont près de 2 000 habitants qui y résident. Je pensais en 1982 que l'essor démographique serait plus rapide, il a été finalement assez lent. Il a connu incontestablement des coups d'accélérateur avec la réalisation des lotissements communaux et privés. Une nouvelle génération de propriétaires, notamment dans les marinas, a accédé chèrement à cet habitat si particulier avec la volonté d'en faire des résidences principales. Avant cela, nous avons assisté à une longue et difficile gestation de la vie résidente. J'étais personnellement navré d'entendre qualifier le lieu où j'avais choisi de vivre et de travailler de « **Port Macabre** » ou encore de recevoir dans mon cabinet des

hommes et des femmes nouvellement arrivés pour vivre à l'année, le plus souvent en début de retraite, exprimer un mal-être. Eux qui avaient vécu tant de jours heureux lorsqu'ils y venaient en vacances, avaient tendance à déprimer. Il restait donc à réussir dans ce cadre paradisiaque conçu pour des vacances de rêves le « **bien vivre** » et le « **vivre ensemble** » toute l'année. C'est l'origine de mon engagement pour la collectivité. Nous avons avec un petit groupe d'amis créé le club de tennis en 1983, et en 1989 l'amicale des résidents de Port-Camargue.

Ces deux associations connaissent toujours une forte activité, conciliant animation estivale et animation douze mois sur douze. Ceci permet la création de liens entre les résidents permanents, les résidents de longue durée séjournant cinq à six mois, et les résidents de l'été. Ces lieux du « vivre ensemble » avec : le club de boules à Camargue 2000, l'association des plaisanciers, la SNGRPC, l'ALPC2 sont fondamentaux pour cette vie nouvelle à Port-Camargue aujourd'hui et demain.

Lorsqu'on fête les quarante ans de Port-Camargue, je sais que l'on veut surtout voir ce qu'il y a de plus positif, et c'est bien normal. Je pense qu'il faut aussi savoir ouvrir les yeux sur d'autres réalités plus dures à admettre et pour lesquelles il est nécessaire de prévoir et d'agir. Port-Camargue, c'est aussi le lieu de tristes parcours. Dans les immeubles, les studios, les bateaux, et parfois les marinas, on croise des destinées humaines douloureuses : personnes âgées isolées, jeunes chômeurs ou marginaux.

Pour prévoir l'avenir, il faut être conscient de chaque élément : le «vivre ensemble», le développement économique, le respect de l'environnement, les aspirations de tous et les parcours de vie de chacun.

Docteur Robert CRAUSTE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MOURRUT, retoqué

Les avis défavorables de l'Etat nous donnent raison

Nous vous informions dans notre bulletin d'informations municipales n°1 des projets d'urbanisation de la municipalité dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Nous avons émis un avis défavorable au projet de PLU tel qu'il était présenté en conseil municipal des 25 novembre et 16 décembre 2008.

En effet, ces projets **incohérents** avec l'objectif annoncé de créer de l'habitat permanent à destination de la population locale ne prenaient pas en compte les éléments fournis par les Services de l'Etat indiquant les **risques d'inondation** (fluvial, submersion marine, et ruissellement lié au dysfonctionnement de l'assainissement pluvial communal), ainsi que la **protection de nos espaces naturels** et ne donnaient **aucune garantie sur la destination des logements**.

Nous vous rappelons la dernière révision du document d'urbanisme en 2007 qui avait pour objectif de créer «des logements sociaux en accession, principalement réservés aux résidents de la commune» sur 9 500 m². Ce projet est devenu une résidence de tourisme de 100 logements avec piscine sur 7 500 m² et 20 logements en accession sociale (Voir courrier du Préfet du 22 août 2007 sur notre Blog). Ce programme en cours de construction est visible route de l'Espiguette près du Super U. C'était pourtant une belle opportunité pour faire des logements permanents !

Ne soyons pas dupes, M. le Député Maire n'a pas l'intention de créer des logements à destination de la population locale. Il assume par ailleurs être fier que « sa commune » soit classée par un hebdomadaire national comme une des plus chères de France en terme de foncier (réunion publique de campagne municipale). Il tente à nouveau de faire croire qu'il se bat pour construire des logements qui soient accessibles au plus grand nombre et notamment à nos enfants qui n'ont pas d'autre choix que de «s'expatrier».

Il propose donc d'urbaniser une partie du Bois du Boucanet pour y réaliser des logements en accession sociale à destination de la population locale.

Or ce projet «ne tient pas la route» : pas d'études préliminaires, beaucoup trop de contraintes hydrauliques amenant à un tel coût qu'il sera finalement impossible d'en faire des logements pour la population locale.

M. le Député Maire nous a convié à une réunion publique le 6 septembre dernier pour présenter le projet. Environ 200 personnes étaient présentes, on mesure donc le réel besoin de la population locale désireuse d'accéder à la propriété dans des conditions financières raisonnables.

Quelle déception pour certains de constater que rien de concret ne se profile, et surtout d'entendre la colère de M. le député Maire contre «les Services de l'Etat qui lui font du chantage en évoquant les risques d'inondation»! En effet, **les Services de l'Etat ont donné un avis défavorable au projet de PLU pour les mêmes raisons que les nôtres.**

Inquiétudes pour d'autres qui subissent déjà régulièrement des problèmes d'inondation dans le lotissement de la Pinède. Ceux-là ont compris qu'avec ce projet leur problème allait empirer.

En effet, le remblaiement de la zone du Boucanet évoqué par M. le Maire pour mettre hors d'eau les futures habitations ne fera qu'aggraver l'inondabilité du quartier du Boucanet.

Nous nous sommes opposés à l'acquisition de ces parcelles car nous sommes à nouveau face à un dossier qui n'a pas été suffisamment étudié. Il risque de se retrouver sur l'étagère des projets avortés qui ont coûté cher à la commune (Villa Rédarès, Maison Médicale ...).

Que va-t-il se passer maintenant pour le PLU ? La Municipalité peut modifier son projet afin d'obtenir un avis favorable des services de l'Etat.

Elle peut aussi continuer la procédure malgré cet avis défavorable. En effet, la décentralisation a donné aux Maires le pouvoir en matière d'urbanisme, l'avis du Préfet n'étant que consultatif.

Dans ce cas, **un commissaire enquêteur sera désigné pour suivre l'enquête publique qui pourrait avoir lieu prochainement, afin de recueillir l'avis de la population**, et donner ensuite ses conclusions et un avis sur le projet de PLU. Le Conseil Municipal se prononcera ensuite sur l'approbation du PLU. Le Préfet ignorera ou attaquera cette décision municipale...

Nous vous tiendrons informés des étapes de ce dossier qui engage l'avenir de notre commune.

D'autres solutions existent pour le logement en accession sociale.

Au moment de l'enquête publique, il faudra se mobiliser!

Sylvie BOCHATON

La villa Rédarès rasée

Chèrement acquis par la commune, le bâtiment est irrécupérable !

En 1998 la commune se portait acquéreur de la **villa Rédarès** sur la base de la conservation du patrimoine balnéaire, la «maison jaune» semblant en être le témoignage. Faisant valoir son droit de préemption, alors qu'un projet privé existait, **la collectivité déboursait 1 258 000 € bien que les domaines (service de l'Etat) en estimaient la valeur entre 815 000 à 940 000 €. Près de 600 € le m2 puisés dans la poche du contribuable !** Il faut rajouter à cela les coûts de l'expertise, de l'aménagement provisoire de l'espace vert et demain le prix d'un nouveau projet.

Le hic, est qu'aucune expertise n'avait alors été demandée. Bien plus tard, une fois la dépense réalisée, on apprenait que le bâtiment s'effritait comme de la biscotte. Sa seule destinée est d'être détruit.

Deux réflexions s'imposent : lorsqu'on a la volonté de sauvegarder un patrimoine on prend des mesures de protection à travers le Plan Local d'Urbanisme ou par l'adoption de périmètres protégés. **Ne pas prévoir coûte cher. L'expertise sur l'état du bâtiment aurait dû précéder la décision d'acquisition.**

Et maintenant, quel projet ?

Là encore apparaît **le syndrome du coup par coup**, car finalement la municipalité n'avait pas d'idée préétablie. Le Maire dévoile son intention d'y construire une nouvelle Mairie (voir article p.2)

Nous pensons qu'il faut pour le site de la Villa Rédarès un projet ambitieux qui apporte une dynamique nouvelle pour le Grau-du-Roi, un projet attractif

pour l'image de la ville et pour le développement de l'activité tout au long des quatre saisons.

Après les efforts consentis par les contribuables, la commune doit demeurer très présente sur ce projet qui doit faire une part forte au caractère public. L'aspect financier reste central dans une situation d'endettement important de la commune et de capacité de recours à l'emprunt réduite. Enfin la préoccupation de la maîtrise de l'impôt local doit être constante.

Un montage public-privé pourrait favoriser l'obtention des financements.

Une originalité architecturale serait recherchée autour d'une structure ménageant des transparences visuelles sur la mer, ainsi qu'une réalisation garante de l'exemplarité écologique. Tout cela n'est qu'une approche et demanderait d'être soumis à un concours d'architectes.

On pourrait trouver des commerces au rez-de-chaussée, plusieurs niveaux réservés à un pôle d'animation culturelle tourné vers les arts plastiques et la musique, un pôle d'animation sur l'écologie marine ou une maison de l'environnement, un restaurant panoramique au dernier étage...

Un projet qui, de toute façon, doit être travaillé avec l'avis de tous, concitoyens, acteurs associatifs et économiques de la commune.

Quoi qu'il en soit, nous pensons que c'est vers un projet de cette dimension que nous devons avancer, porteur d'une impulsion pour la vie économique, l'emploi et l'identité de notre cité maritime.

Force de proposition

Elue au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Claudette Brunel, surprise de l'inexistence d'une analyse des besoins de la population, découvre une appréciation «au jugé» et propose une organisation des compétences du CCAS par pôles. La demande d'analyse des besoins a reçu l'agrément du conseil d'administration ; un membre du personnel est inscrit pour une formation en la matière.

La proposition, retenue, d'organisation des pôles se concrétise par des réunions de réflexion et des propositions sur les différents sujets qui concernent nos concitoyens. Agir afin que les instances ne soient pas de simples chambres d'enregistrement ; agir contre tout déni de démocratie ; agir pour des réalisations correspondant aux besoins réels des citoyens tels sont les objectifs des élus du groupe CAP SUR LE CHANGEMENT.

Citation

«Il est salubre de prétendre pour le bienfait du Grau-du-Roi qu'après 18 années de mandat, il existe un besoin de renouvellement»

Etienne Mourrut, campagne des municipales 1983, actuel maire, 30 ans de pouvoir à la fin de ce mandat !

Félicitations

Félicitations aux jeunes du Conseil Municipal des Jeunes, pour la mise en place durant la fête votive, du poste de secours avancé, permettant les tests d'alcoolémie.



Brèves

Tour de passe-passe

Monsieur le Député Maire dit maîtriser l'impôt local et favoriser le pouvoir d'achat des graulens. Regardons de près. Il fait voter au Grau-du-Roi une augmentation de l'impôt de 0,07%. A l'assemblée nationale il vote l'augmentation des bases. Résultat, la part locale de la taxe foncière augmente de 3,21%. Dans le même temps la taxe des ordures ménagères augmente de 24,21%.

Le pot de terre contre le pot de fer

Lou Leiau, c'est fini ! Roger et Danita qui ont animé tant de moments heureux autour de la tradition camarguaise, qui ont accueilli tant d'enfants et de familles pour la journée des Pequelets, ont perdu leur combat. Ils sont expulsés. Ils ont perdu le bras de fer judiciaire qui les opposait à leur propriétaire. L'enjeu financier sur ces terrains, prévus constructibles dans le projet de PLU présenté par le Maire, est démesuré face à la petite manade. Mais le PLU n'est pas encore adopté...



Contacts

Groupe Cap sur le Changement

. Mairie du Grau-du-Roi - Quai Colbert - 30240 Le Grau-du-Roi

. **Docteur Robert CRAUSTE** - Le Surcouf - Entrée 5 - Avenue du Centurion - 30240 Le Grau-du-Roi
Adresse mail : robert.crauste@live.fr

. Consulter le blog : Taper Robert CRAUSTE sur le moteur de recherche

Pour nous soutenir :

Adhérez à l'association «**J'aime le Grau-du-Roi Port-Camargue**» jlgrpc@live.fr

Cotisation 16 € par chèque, à adresser à l'ordre de l'association,

Chez le Docteur Robert CRAUSTE - Le Surcouf - Entrée 5 - Avenue du Centurion - 30240 Le Grau-du-Roi

Pour nous rejoindre :

Venez nombreux à l'**Assemblée Générale** de l'Association,
Salle Marcel Pagnol,

Le dimanche 8 novembre 2009, 10h - 12h.

